



Trop perçu sur salaire

Par **Mike426**, le **20/11/2024** à **15:17**

Bonjour j'ai une question.

Je suis en intérim et l'agence intérimaire me réclame entre 200 et 300euros pour un salaire trop perçu en mai dernier. En gros ils ont eu un bug avec leur logiciel et s'en rendent compte aujourd'hui... je vous explique : ils m'ont payé 7h en jours férié taux :15,3558 et 7h en jour normal taux 12,3558.

Est ce légal qu'ils veulent me faire une retenue sur salaire ? Svp

Merci d'avance

Par **miyako**, le **20/11/2024** à **21:06**

Bonsoir,

si il y a eu réellement un trop perçu et que les explications données sont exactes ,ils ont le droit de régulariser .Il doit y avoir également une regularisation des fiches de paye et la retenue ne doit pas dépasser 10% du salaire net mensuel.Tous les mois jusqu'à régularisation totale.

Cordialement